

donation avec reserve d'usufruit

Par **champassak**, le 16/03/2019 à 13:59

Bonjour,

Ma grande tante (épouse de mon grand oncle maternel) qui 91 ans passés souhaite me faire une donation avec réserve d'usufruit de son appartement qui une valeur de 95.000 euros. Quels sont les frais de donation et d'acte. Cela est il réalisable et plus intéressant qu'un testament me léguant cet appartement

merci de votre aide et de votre réponse

bien cordialement

Par **pragma**, le 16/03/2019 à 15:31

Bonjour

Une donation ou succession entre personnes non patentées est soumise aux droits de transmission à hauteur de 60%.

Si donation avec réserve d'usufruit, la valeur retenue sera de 90%.